BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2183

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI

Ventes et cessions

497 556 233 RCS Albi.
PLF.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 3000.00 EUR.
Adresse : 52, Chemin de la Rivière Basse, 81990 Cambon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : PLF, société civile immobilière, capital : 3.000 euros, siège social : 52 Chemin de la Rivière Basse 81990 Cambon d'Albi, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Albi sous le numéro 497 556 233. Société absorbée : IMMOLAV, société à responsabilité limitée, capital : 86.240 euros, siège social : 52 Chemin de la Rivière Basse 81990 Cambon d'Albi, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Albi sous le numéro 539 122 531. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 pour la société absorbante et arrêtés au 31 décembre 2021 pour la société absorbée. Actif apporté par la société absorbée : 269.744 euros. Passif pris en charge par la société absorbante : 60.946 euros. Actif net apporté : 208 .799 euros. Rémunération des apports : la société PLF augmentera son capital social de 3.000 euros par l'émission de 300 parts sociales nouvelles de 10 Euros de valeur nominale chacune, attribuées aux associés de la société IMMOLAV, mais cette dernière société étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société absorbante, PLF réduira son capital social par annulation de titres d'un montant nominal de 3.000 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : 0,0027 parts sociales de la société absorbante pour 1 part de la société absorbée. Prime de fusion : 205.799 euros. Date du projet commun de fusion : 13 mai 2022 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour la société absorbante au RCS d'Albi en date du 13 mai 2022 et pour la société absorbée au RCS d'Albi en date du 13 mai 2022. Pour avis. La Gérance..